

I. Taxe d'habitation		Taux
A. Abattements	Abattement général facultatif à la base : Régime de droit commun	15%
	Abattement spécial facultatif à la base : (TH-1)	15%
C. Assujettissement des logements vacants depuis plus de 5 ans (TH-4)		applicable depuis 2006

II. Taxe foncière sur les propriétés bâties			
A. Exonérations en faveur de l'implantation des entreprises.		Durée	Taux
Exonération en faveur des créations d'entreprises (TFB/TP-13)		2 ans	100%
Exonération en faveur de la reprise d'ent. industrielle en difficulté (TFB/TP-13)		2 ans	100%
D. Exonérations totales pour la protection de l'environnement.		Durée	Taux
Valeur locative des installations antipollution (eaux) (TFB/TP-14)		permanente	100%
Valeur locative des installations antipollution (atmosphère) (TFB/TP-14)		permanente	100%

III. Taxe foncière sur les propriétés non bâties		Durée	Taux
Dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs (TFNB-17)		5 ans	100%

IV. Taxe professionnelle			
B. Exonérations en faveur de l'implantation des entreprises.		Durée	Taux
Exonération en faveur des créations d'entreprises (TFB-TP 13)		2 ans	100%
Exonération en faveur de la reprise d'ent. industrielle en difficulté (TFB-TP 13)		2 ans	100%
Exonération des jeunes entreprises innovantes ou universitaires (TP-17)		7 ans	100%
C. Exonérations en faveur des établissements culturels et d'enseignement.		Durée	Taux
Entreprises de spectacles vivants (TP-4)	Théâtres nationaux	permanente	50%
	Cinémas (TP-4)	autres cinémas réalisant moins de 2000 entrées / semaine	permanente
E. Exonérations en faveur de l'environnement (TFB-TP 14)		Durée	Taux
Exonération totale de la valeur locative des installations antipollution (eaux)		permanente	100%
Exonération totale de la valeur locative des installations antipollution (atmosphère)		permanente	100%
Matériels destinés à économiser de l'énergie		permanente	100%
Matériels destinés à réduire le bruit d'installations anciennes		permanente	100%
F. Exonérations en faveur de certains logements.		Durée	Taux
Logements acquis avec le concours financier de l'État		2 ans	100%
Logements faisant l'objet d'un bail à réhabilitation		2 ans	100%

F. Exonérations et abattements en faveur de certaines installations et activités.		Durée	Taux
Installations de désulfuration ou de conversion du fioul en gazole (TP-6)		10 ans	50%
Installations de stockage de gaz liquéfié (TP-7)		5 ans	100%

G. Exonérations en faveur de l'aménagement du territoire (ZIPME/AFR).		Création	Extension	Reprise	Reconversion
Etablissements industriels (TP-18)	Taux d'exonération 1 ^{ère} année (2 ^{ème} si extension)	100%	100%	0%	0%
	Taux d'exonération 2 ^{ème} année (3 ^{ème} si extension)	100%	100%	0%	0%
	Taux d'exonération 3 ^{ème} année (4 ^{ème} si extension)	100%	100%	0%	0%
	Taux d'exonération 4 ^{ème} année (5 ^{ème} si extension)	100%	100%	0%	0%
	Taux d'exonération 5 ^{ème} année (6 ^{ème} si extension)	100%	100%	0%	0%
Etablissements de recherche scientifique et technique (TP-18)	Taux d'exonération 1 ^{ère} année (2 ^{ème} si extension)	100%	100%	0%	0%
	Taux d'exonération 2 ^{ème} année (3 ^{ème} si extension)	100%	100%	0%	0%
	Taux d'exonération 3 ^{ème} année (4 ^{ème} si extension)	100%	100%	0%	0%
	Taux d'exonération 4 ^{ème} année (5 ^{ème} si extension)	100%	100%	0%	0%
	Taux d'exonération 5 ^{ème} année (6 ^{ème} si extension)	100%	100%	0%	0%